



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Sages-femmes

Question écrite n° 41314

### Texte de la question

M. Frantz Taittinger souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le problème de la reéducation post-natale, qui est actuellement exercée par des sages-femmes. Cette technique de reéducation périnéale post-natale, avec stimulation électrique, a été mise au point par des kinésithérapeutes. L'initiation à cette technique pour les sages-femmes a été faite par des kinésithérapeutes. Les sages-femmes ne disposent d'aucune notion de reéducation et n'ont pas de compétence particulière dans le domaine de la reéducation périnéale. En conséquence, ne pourrait-on pas envisager que cette reéducation puisse être réalisée par des kinésithérapeutes, véritables professionnels dans ce domaine. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [M. Taittinger Frantz](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41314

**Rubrique :** Professions médicales

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 1996, page 3958